



République Française
Département de la Moselle

COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 DECEMBRE 2016

L'an Deux Mille Seize le six décembre à dix-neuf heures trente minutes, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers Communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Michel SCHIBI (arrivé au point 2), Denis BAUR, Roland BALCERZAK, Mme Viviane WINTERRATH, MM. Gérard GUERDER, Patrick BAILY, Mme Katia GENET-MAINCION,

MM. Charles DELION, Bernard SCHILZ, Emile REICHER, Alain IMMER, Guy KREMER, Mme Nicole CORTESE, M. Justin CONRADT, Mme Jacqueline CARON, M. Bernard ZENNER, Mme Christine ACKER, MM. Michel HERGAT (arrivé au point 10), Guy LANGENFELD, Jacques TORMEN, Francis SULTER, Sisto SILVERIO, Alexis SOUCHON, Mme Nathalie SCHNOERING-BLUM, M. Mathieu PETERMANN, Mme Céline CONTRERAS, M. Roger GREULICH, MMES Isabelle RENOIR, Rachel ZIROVNIK, MM. Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Mme Sandrine TEITGEN, M. Maurice LORENTZ, Mme Valérie CARDET, M. Jean-Marc VACCARO, Mme Elisabeth SPIELMANN

| | | | |
|--|--------------------------|---|--------------------|
| <u>Absents avec procuration :</u> | Brigitte GARSJ | à | Viviane WINTERRATH |
| | Gérard THEIS | à | Justin CONRADT |
| | Marie-Thérèse WEBER | à | Jacques TORMEN |
| | Marie-Marthe DUTTA GUPTA | à | Francis SULTER |
| | Edouard CLEMENT | à | Maurice LORENTZ |
| | Benoit STEINMETZ | à | Michel PAQUET |
| | Linda PLASSIART | à | Nicole CORTESE |

Absents : Alieth FEUVRIER, Jean WAGNER, Maria METEAU.

Date de la convocation : 14 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de membres présents : 35
Nombre de votants : 42

Secrétaire de séance : Mathieu PETERMANN



Le Président salue les membres du Conseil de Communauté, la présence du public, des internautes, des services et de la presse.

En préambule, il présente les nouveaux agents. Ont donc rejoint les effectifs du personnel communautaire :

- Stéphanie MARTINI, assistante socio-éducative au RAM, mutation depuis le 15 octobre 2016
- Marie BLANCHARD, assistante service communication, depuis le 16 novembre 2016

Le Président demande au Conseil communautaire qui accepte à l'unanimité, l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant les organismes repreneurs (acier, papier, revue) : prolongement du barème E durant le période de transition (année 2017).

Il informe les membres du Conseil que la réflexion sur le règlement intérieur sera proposée lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire compte tenu du délai de présentation au Bureau pré-conseil.

Le Président fait différents rappels aux Communes :

- Concernant la mise en conformité des statuts de la CCCE, il est impératif que les Conseils municipaux délibèrent avant le 31 décembre 2016.
- Dans le cadre du projet de territoire, un comité de pilotage a été constitué, chaque commune doit désigner un représentant. A ce jour, 11 communes ont fait un retour.
- Compétence PLUi : les Communes doivent délibérer entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017 pour s'opposer au transfert de cette compétence.

Il rappelle également que le Conseil communautaire se prononcera sur le contrat de ruralité (point 6). Les Communes pourront également être signataires et par conséquent doivent délibérer avant le 31 décembre 2016.

Il est procédé ensuite au tirage au sort des gagnants ayant participé au Jeu-concours « GRAND JEU CONCOURS DES 30 ANS DE LA CCCE ».

25 gagnants sont désignés par tirage au sort, si leur participation est valide, et recevront les lots suivant de façon chronologique :

Liste des lots :

- 1er prix : un vélo électrique (modèle homme ou femme au choix du gagnant) d'une valeur d'environ 2500 € TTC
- 2e prix Giropode Ninebot d'une valeur d'environ 1000€ TTC
- 3e prix Giropode Ninebot mini noir d'une valeur d'environ 800€ TTC
- 4e prix Drone Parrot 2.0 d'une valeur d'environ 300€ TTC
- 5e prix Drone PNJ Uranos d'une valeur d'environ 130€ TTC
- 6e au 25e prix : lots de la CCCE

Enfin, le Président informe les élus que l'affaire de la piscine contre la Société SAGENA est définitivement jugée en faveur de la CCCE. La partie adverse n'a pas souhaité faire appel de cette décision.

Après l'appel nominal des conseillers, et constat que le quorum est atteint, il propose au Conseil de Communauté, qui approuve à l'unanimité, de désigner Mathieu PETERMANN comme secrétaire de séance.

1. Objet : Approbation du compte rendu de la séance du Conseil communautaire en date du 11 octobre 2016

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir approuver le compte rendu de la séance du Conseil communautaire en date du 11 octobre 2016.

Le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce compte rendu.

Vote : Pour : 42
Abstention : 0
Contre : 0

2. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Président du 19 septembre au 10 novembre 2016

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Président le 6 mai 2014 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget, il est attendu que le Président en rende compte au Conseil communautaire.

En conséquence le Président informe le Conseil communautaire que dans le cadre de cette délégation ont été prises les décisions suivantes :

Décision 2016-44 du 19/09/2016 :

Attribution d'accords-cadres multi-attributaires à bons de commande « d'Achat et livraison de fournitures pour les 4 Multi-accueils et le Relais Assistants Maternels de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs »

Lot n°1 : Couches et Lingettes avec les entreprises TOUSSAINT à 57916 WOUSTVILLER, LABORATOIRE RIVADIS SAS à 79100 LOUZY et CA DIFFUSION à 59250 HALLUIN pour un montant maximum annuel de 25 000,00 € H.T.

Lot n°2 : Produits d'entretien avec les entreprises TOUSSAINT à 57916 WOUSTVILLER, ALSAPRO HYGIENE à 67720 HOERDT et ICA HYGIENE à 57420 LOUVIGNY pour un montant maximum annuel de 40 000,00 € H.T.

Décision 2016-45 du 28/09/2016 :

Un avenant de + 2,64 % au marché de travaux d'aménagement et d'extension du multi-accueil à Cattenom - lot n°03 Electricité, passé avec l'entreprise COME ELECTRICITE GENERALE est accepté pour un montant de + 505,58 € H.T. portant le montant total du marché après avenant de 19 122,05 € H.T. à la somme de 19 627,63 € H.T.

Il s'agit d'acter l'augmentation de la consistance et du montant des travaux, due à l'aménagement de postes de travail supplémentaires.

Décision 2016-46 du 29/09/2016 :

Attribution du marché de voirie - VICC et VIC Commune de Rodemack - Aménagement qualitatif et de sécurité - VICC : Place Monseigneur Pelt - VIC : Place des Baillis, Rue des Seigneurs et Place de L'Eglise à l'entreprise EUROVIA à 57192 FLORANGE Cedex, pour un montant de 216 089,52 € H.T.

Décision 2016-47 du 11/10/2016 :

Un avenant n° 02 de régularisation de + 2,14 % au marché de travaux d'ERA sur VICC et VIC - programme théorique 2012 - Commune de Gavisse rue Jeanne d'Arc et de Puttelange-lès-Thionville rue Pasteur, annexes Halling et Himeling passé avec le groupement INEO RESEAUX EST/SOBECA est accepté pour un montant de 13 522,81 € H.T. portant de

montant total du marché de 631 246,38 € H.T. après avenant n°2 à la somme de 644.769,19 € H.T.

Il s'agit d'acter l'augmentation de la consistance et du montant des travaux ainsi que l'insertion de prix supplémentaires.

Décision 2016-48 du 17/10/2016 :

Un avenant de régularisation n° 01 de + 0,79 % concernant les travaux d'ERA sur VICC et VIC - programme 2013 - Commune de Basse-Rentgen - Rue de l'Eglise (2^e tranche) et Rue Saint-Jean (2^e tranche) passé avec l'entreprise ELECTROLOR est accepté pour un montant de 2 241,44 € H.T. portant le montant total de 282 845,10 € H.T à la somme de 285 086,54 € H.T.

Il s'agit d'acter l'augmentation de la consistance et du montant des travaux ainsi que l'insertion de prix supplémentaires.

Décision 2016-49 du 17/10/2016 :

Autorisation de virer les sommes suivantes :

- 3 371,78 € H.T. du chapitre 020 « dépenses imprévues » à l'article 21562 « matériel spécifique d'exploitation - service d'assainissement » afin de prendre en compte la fourniture de pompes neuves pour le poste de relevage de Fixem et de Berg et d'un aérotherme pour la station d'épuration de Cattenom,
- 200 € H.T. du chapitre 020 « dépenses imprévues » à l'article 2183 « matériel informatique » afin de prendre en compte l'achat d'un Modem USB.

Décision 2016-50 du 24/10/2016 :

Attribution du marché de voirie et réseaux sur VIC à Puttelange-lès-Thionville rue de la Burg à l'entreprise MULLER TP à 57780 ROSSELANGE pour un montant total de 391 153,07 € H.T. décomposé comme suit :

- Tranche ferme : réseaux eaux pluviales : 58 983,75 € H.T
- Tranche optionnelle 1 : effacement de réseaux aériens : 114 439,32 € H.T
- Tranche optionnelle 2 : aménagement de voirie : 217 730,00 € H.T

Décision 2016-51 du 7/11/2016 :

Attribution d'un accord-cadre à bons de commande pour l'entretien et le curage des canalisations et postes de refoulement sur les 20 communes de la C.C.C.E. à la Sarl BORMANN ASSAINISSEMENT à 57550 MERTEN pour un montant de 61 325,00 € H.T. au Détail Estimatif Témoin.

Le contrat est conclu pour une durée initiale de 1 an avec effet au 1^{er} novembre 2016, reconductible deux fois maximum, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 octobre 2019.

Décision 2016-52 du 10/11/2016 :

Attribution du marché de fourniture et de livraison de mobilier pour l'extension du Multiaccueil communautaire à Cattenom à l'entreprise BURO CONSEIL LORRAINE à 57140 WOIPPY pour un montant de 16 981,21 € H.T.

Le Conseil de Communauté prend acte de ces décisions.

3. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Bureau communautaire en date du 13 septembre 2016

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Bureau communautaire le 6 mai 2014 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est attendu que le Bureau en rende compte au Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire a été destinataire du compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 13 septembre 2016 par courriel du 12 octobre 2016. Il est simplement rappelé ci-dessous la date, le numéro et l'objet des décisions.

Rapport n° 1 du 13/09/2016 :

Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

Rapport n° 2 du 13/09/2016 :

Adoption compte rendu du Bureau communautaire du 30 août 2016

Affaires générales

Rapport n° 3 du 13/09/2016 :

Tableau des emplois

Rapport n° 4 du 13/09/2016 :

Instauration d'un régime indemnitaire au bénéfice des agents de la filière médico-sociale

Rapport n° 5 du 13/09/2016 :

Contrat d'apprentissage

Rapport n° 6 du 13/09/2016 :

VICC et VIC 2015 - Commune de Cattenom - aménagement qualitatif et de sécurité sur la RD1 rue du Luxembourg - avenant n° 01 avec l'entreprise EUROVIA

Finances

Rapport n° 7 du 13/09/2016 :

Attribution de fonds de concours communautaires - nouvelle enveloppe

Le Conseil de Communauté prend acte de ces décisions.

4. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Bureau communautaire en date du 11 octobre 2016

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Bureau communautaire le 6 mai 2014 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des

Collectivités Territoriales, il est attendu que le Bureau en rende compte au Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire a été destinataire du compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 11 octobre 2016 par courriel du 9 novembre 2016. Il est simplement rappelé ci-dessous la date, le numéro et l'objet des décisions.

Rapport n° 1 du 11/10/2016 :

Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

Rapport n° 2 du 11/10/2016 :

Adoption compte rendu du Bureau communautaire du 13 septembre 2016

Affaires générales

Rapport n° 3 du 11/10/2016 :

Tableau des emplois

Rapport n° 4 du 11/10/2016 :

Pôle Enfance - vacances des psychologues

Rapport n° 5 du 11/10/2016 :

Subvention à l'Association Entreprendre en Lorraine Nord : 21e édition du Salon à l'Envers

Rapport n° 6 du 11/10/2016 :

VICC - Commune de Hettange-Grande - mise en conformité du bassin de rétention et aménagement d'une aire de stockage de bennes - avenant n° 01 avec l'entreprise EUROVIA 57192 FLORANGE

Rapport n°7 du 11/10/2016 :

VICC 2015 - Commune de Volmerange-les-Mines - Aménagement paysager de l'Avenue de la Liberté - avenant N°01 avec l'entreprise Créa Paysage Environnement 57330 ESCHERANGE

Rapport n° 8 du 11/10/2016 :

ERA sur VIC - Commune de Rodemack annexe Faulbach, rue Principale, rue des Jardins et rue des Vergers - avenant n° 01 avec l'entreprise CITEOS 57973 YUTZ

Finances

Rapport n° 9 du 11/10/2016 :

Admissions en non-valeur - Budget Assainissement Collectif 2016

Politique Sociale

Rapport n° 10 du 11/10/2016 :

Associations gestionnaires des activités extrascolaires et de mutualisation – 2e acompte et solde de subventions 2016

Politique de l'Environnement

Rapport n° 11 du 11/10/2016 :

Assainissement contrat tripartite Hettange-Kanfen - constitution d'une servitude relative à l'installation d'un poste de transformation

Le Conseil de Communauté prend acte de ces décisions.

5. Objet : Elaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée : rectification suite à erreurs matérielles

Vu le dossier de la CCCE déposé le 22 septembre 2015 auprès des services de la Direction Départementale des Territoires,

Vu le courrier de la Direction Départementale des Territoires en date du 25 janvier 2016 actant l'accord implicite d'acceptation du dossier déposé,

Considérant que la délibération n° 10 du Conseil communautaire du 27 octobre 2015 comporte des erreurs matérielles (montant en HT + 2 chiffrages faux),

Considérant qu'il y a lieu modifier cette délibération,

Aussi, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a élaboré son Agenda d'Accessibilité Programmée suivant les montants indiqués ci-dessous :

Agenda d'Accessibilité Programmée - ERP de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

Programmation financière sur trois ans

| Année 2016 | |
|---|--------------------|
| ERP catégorie - Type - Localisation | Montant HT |
| Catégorie 5 R - Multiaccueil communautaire : Les Touchatouts 7 rue St Exupéry 57570 CATTENOM | 2 500,00 € |
| Catégorie 5 R - Multiaccueil communautaire : Les Frimousses 32 rue de la Mine 57330 VOLMERANGE-LES-MINES | 3 700,00 € |
| Catégorie 5 R - Multiaccueil communautaire : Les Lucioles 2 rue de Vicus 57330 HETTANGE GRANDE | 6 100,00 € |
| Catégorie 5 R - Multiaccueil communautaire : Les Lutins du Château rue Arnault 1er 57570 RODEMACK | 2 300,00 € |
| Catégorie 5 N - Restaurant communautaire La Petite Carcassonne : Place de la Porte de Sierck 57570 RODEMACK | 8 400,00 € |
| Catégorie 5 R - Relais Assistantes Maternelles : 81 Grand' rue 57330 ROUSSY-LE-VILLAGE | 13 000,00 € |
| Catégorie 5 R - Multimédia : rue des Bleuets 57570 BOUST | 4 400,00 € |
| Catégorie 5 S - Office du Tourisme : rue des Baillis 57570 RODEMACK | 5 000,00 € |
| Catégorie 4 LW - Maison communautaire : 2 avenue du général de Gaulle 57570 CATTENOM | 13 300,00 € |
| Catégorie 5 W - Centre Technique Environnemental : rue du Rossignol 57330 HETTANGE GRANDE | 800,00 € |
| Catégorie 3 J - Maison de retraite Résidence d'automne : 7 rue Charles Peguy 57570 CATTENOM | 11 500,00 € |
| Montant total HT pour l'année 2016 | 71 000,00 € |

Agenda d'Accessibilité Programmée - ERP de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

| Année 2017 | |
|---|--------------------|
| ERP catégorie - Type - Localisation | Montant HT |
| Catégorie 3 X - Gymnase communautaire : rue de Mondorff 57570 RODEMACK | 63 800,00 € |
| Catégorie 2 X - Gymnase communautaire : rue d'Hettange-Grande 57330 KANFEN | 7 400,00 € |
| Catégorie 2 X - Piscine communautaire Cap Vert : RD 57 57570 BREISTROFF LA GRANDE | 17 500,00 € |
| Catégorie 5 X - Tennis couvert : rue du Stade 57570 CATTENOM | 4 000,00 € |
| Montant total HT pour l'année 2017 | 92 700,00 € |
| Année 2018 | |
| ERP catégorie - Type - Localisation | Montant HT |
| Catégorie 1 X - Stand de tir Eurostand et restaurant : ZAC des douanes 57330 VOLMERANGE LES MINES | 82 600,00 € |
| Catégorie 4 X - Dojo : rue St Exupéry 57570 CATTENOM | 11 400,00 € |
| Montant total HT pour l'année 2018 | 94 000,00 € |

| Récapitulatif financier de la programmation Ad'AP | |
|---|---------------------|
| Année 2016 | 71 000,00 € |
| Année 2017 | 92 700,00 € |
| Année 2018 | 94 000,00 € |
| Montant total HT | 257 700,00 € |

Après avis favorable du Bureau communautaire du 22 novembre 2016,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de décider de la mise en œuvre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée suivant planning financier ci-dessus,
- d'autoriser le Président à prendre toute décision et à signer toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre de l'Ad'AP.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 43
 Abstention : 0
 Contre : 0

6. Objet : Contrat de ruralité

Vu le Comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, décidant de la mise en place de contrats de ruralité,

Vu la circulaire du Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales du 23 juin 2016,

Considérant que ce nouveau dispositif, devant être mis en œuvre avant la fin de l'année 2016, a pour objectifs de coordonner les outils, dispositifs et moyens existant pour développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises,

Considérant que le contrat de ruralité constitue le cadre de cohérence de l'action publique pour créer une véritable dynamique pour le développement des territoires ruraux,

Considérant que la Communauté de Communes de Cattenom et Environs s'inscrit dans ce nouveau programme,

Le contrat de ruralité de la CCCE est présenté en détails par le Président aux élus. Ce programme est élaboré pluriannuellement (la première période couvre 2017-2020).

Il s'appuie sur un diagnostic territorial recensant les potentialités et faiblesses du territoire autour de 6 axes prédéfinis :

- l'accès aux services publics et marchands et aux soins,
- la revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres villes/bourgs,
- l'attractivité du territoire,

- les mobilités locales et l'accessibilité au territoire,
- la transition écologique et énergétique,
- la cohésion sociale.

Il est composé d'un plan d'actions annuel et chiffré.

Le contrat de ruralité est signé entre l'EPCI et les services de l'Etat. Le Conseil Régional, chef de file de l'aménagement du territoire régional, est également un partenaire privilégié des contrats de ruralité. Peuvent aussi être associées les communes, chacune pour les actions relevant de ses compétences et ainsi intégrer et déposer des dossiers aux financements en propre maîtrise d'ouvrage.

Après avis favorable du Bureau communautaire du 22 novembre 2016,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'engager le contrat de ruralité,
- d'autoriser le Président à le signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

| | |
|---------------|----|
| Vote : Pour : | 43 |
| Abstention : | 0 |
| Contre : | 0 |

7. Objet : Adhésion de principe à Moselle Attractivité

Vu le Code Civil Local ;

Vu les éléments d'information recueillis sur la démarche d'attractivité initiée par le Département de la Moselle ;

Vu la création de l'Association Moselle Attractivité le 4 novembre 2016 ;

Vu les statuts de l'Association Moselle Attractivité en date du 4 novembre 2016,

Considérant que l'Association a pour objet de contribuer à l'attractivité de la Moselle et de ses territoires, et tout particulièrement dans les domaines économiques et touristiques, ainsi que plus globalement dans tous les autres domaines qui concourent à l'attractivité (culture, sport, évènementiel, enseignement supérieur...) dans les limites des compétences respectives de chaque membre,

Considérant que tous les membres de l'Association sont tenus de verser une cotisation annuelle dont le montant est voté par le Conseil d'administration dans le cadre du budget,

Considérant que les membres du collège des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale s'acquittent d'une contribution financière annuelle dont le montant est voté par le Conseil d'administration dans le cadre du budget,

Considérant que pour les membres du collège des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale la cotisation annuelle est incluse dans la contribution financière,

Considérant que pour les membres du collège des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale la contribution financière s'élevé à 1.50 € par habitant,

Sur le rapport de Monsieur Michel PAQUET, Président

Après avis favorable du Bureau communautaire du 22 novembre 2016,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le principe de devenir membre de l'Association dénommée Moselle Attractivité,
- d'approuver le montant de la contribution financière de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs à hauteur de 1.50 € par habitant, incluant le montant de la cotisation, pour 2017,
- d'inscrire les crédits au budget primitif de 2017,
- de donner tout pouvoir au Président pour engager les démarches et prendre les décisions nécessaires pour l'adhésion de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs à Moselle Attractivité.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 43
 Abstention : 0
 Contre : 0

8. Objet : Budget général 2016 – décision modificative n ° 3

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 22 novembre 2016,

Il est proposé au Conseil communautaire d'accepter les modifications budgétaires décrites ci-dessous :

| Section de fonctionnement - Dépenses | | | | | |
|--|-----|--|----|---|---------------------|
| Imputation | | | AP | Libellé | Montant |
| 011 - Charges à caractère général | | | | | 297 650,00 € |
| 611 | 812 | | | Contrat prestation de services | 5 000,00 € |
| 615231 | 822 | | | Entretien des espaces verts sur VICC | 150 000,00 € |
| 615221 | 64 | | | Réparation toiture crèche Rodemack | 4 000,00 € |
| 61551 | 20 | | | pneus hiver | 4 000,00 € |
| 6162 | 60 | | | Ajustement crédits assurance DO - unité Alzheimer | -35 000,00 € |
| 6162 | 830 | | | Ajustement crédits assurance DO - Maison de la nature | -15 000,00 € |
| 6188 | 60 | | | Ajustement crédits - frais divers | -90 000,00 € |
| 6227 | 413 | | | Ajustement crédits - honoraires contentieux | -30 000,00 € |
| 6247 | 020 | | | Transports collectifs – centre multimédia | 10 500,00 € |
| 6247 | 413 | | | Transports collectifs - piscine | 7 050,00 € |
| 6284 | 090 | | | Redevance archéologique préventive ZAC Kanfen | 270 100,00 € |

| | | | | | |
|--|-----------|------|---|--|----------------------|
| 6288 | 30 | | | Ajustement crédits - autres service extérieurs | -40 000,00 € |
| 62878 | 812 | | | Contribution SYDELON | 62 000,00 € |
| 60636 | 812 | | | Ajustement crédits -vêtements de travail | -5 000,00 € |
| 65 - Autres charges de gestion courante | | | | | 17 810,00 € |
| 6558 | 811 | | | Contribution CEP 2015 | 17 810,00 € |
| 022 | 01 | | | Dépenses imprévues | -315 460,00 € |
| Total des dépenses de fonctionnement | | | | | 0,00 € |
| Section d'investissement - Dépenses | | | | | |
| 21 - Immobilisations corporelles | | | | | 21 630,00 € |
| 21318 | 020 | | | Coffret électrique atelier MED | 2 000,00 € |
| 2135 | 411 | 0030 | | Fourniture et pose clôture - Stand de tir | 5 000,00 € |
| 21318 | 64 | | | Remise aux normes armoires électriques - crèche Rodemack | 6 200,00 € |
| 2182 | 60 | | | Achat véhicules | 4 000,00 € |
| 2188 | 812 | 0204 | | Achat de palettes tôles - déchetterie HG | 1 056,00 € |
| 2151 | 812 | | | Traçage sol - déchetterie HG | -1 056,00 € |
| 2188 | 64 | 0047 | | Achat lave vaisselle - crèche Rodemack | 4 430,00 € |
| 23 - Immobilisations en cours | | | | | -21 630,00 € |
| Autorisation de programme n°1 - Enfouissement des réseaux aériens | | | | | |
| 2317713 | 822 | 0050 | 1 | Ajustement crédits - VICC Hettange-Grande | -10 000,00 € |
| 2317100 | 822 | 0050 | 1 | Programme en cours | 10 000,00 € |
| | | | | | |
| 2313100 | 61 | 0035 | | Ajustement crédits - Unité Alzheimer | -4 000,00 € |
| 2313 | 830 | | | Ajustement crédits -Maison de la nature | -17 630,00 € |
| 020 - Dépenses imprévues | | | | | |
| Total des dépenses d'investissement | | | | | 0,00 € |

La section de fonctionnement : ajustement des crédits pour :

- le paiement de la redevance archéologique préventive pour la ZAC de Kanfen, de la CEP 2015,
- le paiement des dépenses d'entretien des espaces verts sur VICC, de transports collectifs.

La section d'investissement : ajustement des crédits du chapitre 21 et 23 pour :

- l'achat de matériel, voitures,
- les travaux dans divers bâtiments,
- l'ajustement de crédits pour travaux qualitatifs de voiries (ap n°1) sans incidence.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 43
 Abstention : 0
 Contre : 0

9. Objet : Budget assainissement collectif 2016 – décisions modificative n° 3

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 22 novembre 2016,

Il est proposé au Conseil communautaire d'accepter les modifications budgétaires décrites ci-dessous :

| Section de fonctionnement- dépenses | | |
|--|------------------------------|---------------|
| Imputation | Libellé | Montant |
| <i>Chapitre 011 - Charges à caractère générale</i> | | 0,00 € |
| 61551 | Pneus hiver | 2 000,00 € |
| <i>Chapitre 042 - opération d'ordre de transfert entre section</i> | | -2 000,00 € |
| 6811 | Dotations aux amortissements | -2 000,00 € |
| Total des dépenses de fonctionnement | | 0,00 € |

| Section d'investissement- dépenses | | |
|--|-----------------------|---------------|
| Imputation | Libellé | Montant |
| <i>Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles</i> | | -30 000,00 € |
| 2031 | Frais d'étude | -30 000,00 € |
| <i>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</i> | | 30 000,00 € |
| 21532 | Réseau assainissement | 30 000,00 € |
| Total des dépenses d'investissement | | 0,00 € |

Section de fonctionnement :

Ajustement de crédits de l'article 6811 et 61551 pour l'achat de pneus hiver.

Section d'investissement :

Ajustement de crédits en investissement du chapitre 21 et 23 pour lancement des travaux capteurs.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 43
 Abstention : 0
 Contre : 0

10. Objet : Approbation des attributions de compensation 2017

Suite à la réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 15 novembre 2016, celle-ci à procéder à :

- La réévaluation des charges transférées pour :
 - les subventions versées dans le cadre de la politique culturelle et touristique, notamment suite à la dissolution d'une association (SCULPTURE L) qui concerne la commune de Hettange-Grande pour un montant constaté de 1 950 €.

- La constatation des transferts de charges en lien avec une nouvelle compétence exercée :
 - Gestion des aires d'accueil des gens du voyage qui concerne la commune de Hettange-Grande pour un montant constaté de 60 006 €.

Sur la base du procès-verbal qui a été voté à l'unanimité par la CLETC et qui est annexé à la présente délibération, celle-ci propose au Conseil communautaire :

- de procéder à la révision des attributions de compensation (AC) pour l'année 2017 conformément au tableau ci-dessous,

Attributions de compensation négatives :

| Communes | Montant annuel |
|---------------------------|---------------------|
| Berg-sur-Moselle | 19 542,00 € |
| Beyren-lès-Sierck | 21 356,00 € |
| Boust | 38 214,00 € |
| Breistroff-la-Grande | 23 879,00 € |
| Entringe | 36 096,50 € |
| Escherange | 27 772,00 € |
| Evrange | 11 534,00 € |
| Fixem | 15 019,00 € |
| Gavisse | 24 352,00 € |
| Hagen | 7 873,00 € |
| Hettange-Grande | 200 023,50 € |
| Kanfen | 65 396,00 € |
| Mondorff | 22 816,00 € |
| Puttelange-lès-Thionville | 4 175,00 € |
| Rodemack | 14 279,00 € |
| Roussy-le-Village | 32 572,00 € |
| Volmerange-les-Mines | 87 901,50 € |
| Zoufftgen | 37 028,50 € |
| TOTAL | 689 829,00 € |

Attributions de compensations positives :

| Communes | Montant annuel |
|---------------|---------------------|
| Cattenom | 240 447,00 € |
| Basse-Rentgen | 15 320,00 € |
| TOTAL | 255 767,00 € |

Après avis favorable du Bureau communautaire en date 22 novembre 2017,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'acter le montant des attributions négatives et positives à appliquer aux communes adhérentes, à compter de 2017, comme proposé par la CLECT.

Pour être applicables, les nouvelles attributions de compensations devront être adoptées par délibérations concordantes par le Conseil communautaire à la majorité des deux tiers et par chaque Conseil municipal intéressé (majorité simple), conformément à l'article 163 de la loi des finances 2015-1785 du 29 décembre 2015.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 44
Abstention : 0
Contre : 0

11. Objet : Reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités communautaires

Certaines Communes membres de la CCCÉ encaissent des recettes fiscales directement liées à l'activité communautaire sur leur territoire. Il s'agit du produit des taxes foncières acquittées par les entreprises installées sur les zones d'activités communautaires.

Par délibération n°10 en date du 11 mars 2014, le Conseil communautaire a acté la redistribution des recettes fiscales du Foncier Bâti et du Foncier Non Bâti entre les communes concernées par une zone d'activités et la Communauté de Communes jusqu'à équilibre du bilan financier de la zone. Cet accord financier doit être formalisé par une convention.

Un groupe de travail a été constitué afin de préciser les modalités de mise en œuvre de cette convention. Il s'avère que le reversement des recettes fiscales du Foncier Non Bâti est impossible.

En effet, l'article 29 de la loi du 10 janvier 1980 prévoit la possibilité de mettre en œuvre, au profit de l'EPCI, des reversements de tout ou partie des taxes foncières communales issues de zones d'activités créées ou gérées par l'EPCI. Il précise que « lorsqu'un groupement de communes ou un syndicat mixte crée ou gère une zone d'activités économiques, tout ou partie de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les entreprises implantées sur cette zone d'activités peut être affecté au groupement ou au syndicat mixte par délibérations concordantes de l'organe de gestion du groupement ou du syndicat mixte et de la ou des communes sur le territoire desquelles est installée la zone d'activités économiques ».

Conformément aux dispositions réglementaires précitées, il est donc proposé d'appliquer ce principe pour les zones d'activités du territoire suivant les modalités de répartition suivantes :

- 50 % du produit des recettes fiscales du Foncier Bâti resteraient affectées à la commune, les 50 % restants seraient reversés à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,
- le partage concernerait uniquement les recettes liées aux nouvelles constructions et dont le 1^{er} versement de taxe au titre du foncier bâti interviendrait à compter du 1^{er} janvier 2017, pour une durée de 30 ans,
- ces dispositions ne seraient plus applicables en cas de modification du périmètre par fusion imposée de l'EPCI.

Un projet de convention précisant ces modes de reversement est annexé à la présente.

Vu l'article 29 de la loi modifiée n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale qui permet à un groupement de communes qui crée et/ou gère une zone d'activités économiques (ZAE) de percevoir le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues par les communes membres sur la ZAE,

Vu les compétences de la CCCE, notamment en matière d'aménagement et de gestion des zones d'activités économiques à compter du 1^{er} janvier 2017,

Après avis favorable de la Commission « Développement Economique et Aménagement du Territoire » en date du 09 novembre 2016,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- **d'annuler pour partie la délibération n° 10 en date du 11 mars 2014 en ce qu'elle prévoyait une redistribution des recettes fiscales du Foncier Bâti et du Foncier Non Bâti entre les communes concernées par une zone d'activités et la Communauté de Communes jusqu'à équilibre du bilan financier de la zone,**
- **d'adopter le principe d'un partage du produit du Foncier Bâti entre la Commune et la CCCE, sur les zones d'activités communautaires selon les modalités précitées,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions et tout document afférent avec les Communes concernées.**

Conformément à l'article 29 de la loi du 10 janvier 1980, la mise en place du reversement de fiscalité est subordonnée à la décision concordante des Conseils Municipaux des Communes membres de la CCCE sur lesquelles sont implantées les zones d'activités.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

| | |
|---------------|----|
| Vote : Pour : | 39 |
| Abstention : | 5 |
| Contre : | 0 |

12. Objet : Subvention à Moselle Nord Initiative

Les Plates-Formes d'Initiative Locale (PFIL) sont des outils d'ingénierie financière au service de la création, de la transmission et du développement d'entreprises nouvelles. L'association Initiative Moselle Nord, Plate-Forme mosellane située à Yutz, soutient des projets de création

et ou de reprise d'entreprises sur le territoire de la CCCE par une offre de services complète et gratuite.

L'objectif de l'association est de permettre à des porteurs de projet l'octroi de prêts d'honneur à taux 0 %, allant de 1 500 € à 12 000 €, remboursables sous 48 mois, le montant du prêt d'honneur étant lié au couplage de l'apport personnel du demandeur et d'un financement extérieur. Le but de ces prêts d'honneur est de renforcer les fonds propres, qui compléteront un apport personnel et permettront de solliciter un prêt bancaire pour créer, reprendre ou développer une activité.

L'association est financée par un réseau de partenaires réunissant des collectivités territoriales, des entreprises, des organismes financiers, des associations locales, les chambres consulaires et des organismes de développement économique.

Pour rappel, le Conseil communautaire a acté par délibération n° 20 du 26 avril 2011 la participation de la Communauté de Communes aux fonds de la Plate-Forme Mosellane à hauteur de 1 €/habitant.

En 2015, quatre entreprises du territoire communautaire ont été financées par la Plate-Forme Moselle Nord Initiative. Le montant total des prêts d'honneur s'est élevé à 39 000 €, auxquels sont venus s'ajouter 16 000 € délivrés au travers du dispositif NACRE (aide de l'Etat à la création d'entreprise).

Dans le cadre des nouvelles dispositions de la loi Notre, les financeurs du fonctionnement de cette Plate-Forme sont dans l'obligation, pour partie, de se retirer. À ce titre, Moselle Nord Initiative sollicite aujourd'hui la CCCE pour le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2017 à hauteur de 10 000 €.

Après avis favorable de la Commission « Aménagement de l'Espace et Développement Economique » en date du 9 novembre,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de verser une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'Association Moselle Nord Initiative pour l'année 2017.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

| | | |
|--------|--------------|----|
| Vote : | Pour : | 44 |
| | Abstention : | 0 |
| | Contre : | 0 |

13. Objet : Reprise réseau assainissement Lotissement « Les Rossignols » à Hettange-Grande

Le point est ajourné.

14. Objet : Organismes repreneurs (acier, papier, revue...): prolongement du barème E durant la période de transition (année 2017)

Par délibération du 6 décembre 2011, le Conseil communautaire a décidé d'adhérer au barème E et a signé un contrat avec l'Eco-Organisme Adelphe, chargé du financement du recyclage des emballages ménagers.

Ce contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 5 ans.

Depuis un an, les pouvoirs publics ont entamé des discussions avec l'ensemble des parties prenantes pour la rédaction du futur cahier des charges qui devait prendre effet au 1^{er} janvier 2017.

Or, des délais liés à la préparation de ce nouvel agrément ont conduit les pouvoirs publics à mettre en place un agrément de transition prolongeant les conditions du barème E d'une année.

Afin de formaliser cette prolongation, il est nécessaire de signer des avenants couvrant la période de transition jusqu'au 1^{er} janvier 2017 et l'éventuelle période de mise en place du nouveau barème F avec un organisme agréé.

Après avis favorable de la Commission « Politique de l'Environnement » en date du 24 novembre 2016,

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver le prolongement du barème E durant la période de transition (2017),
- charger le Président à signer les avenants les repreneurs et l'Eco-organisme ADELPHÉ.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

| | |
|---------------|----|
| Vote : Pour : | 44 |
| Abstention : | 0 |
| Contre : | 0 |

15. Objet : Modifications du règlement de mise en application de la politique sportive

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 9 du 6 juillet 2010 modifiant les statuts et l'intérêt communautaire en matière de compétence " Sport-Loisirs " suite à sa redéfinition,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 20 du 05 octobre 2010 approuvant le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 27 du 25 juin 2013 approuvant la modification du règlement de mise en application de la politique sportive communautaire avec intégration du soutien de la CCCE aux associations sportives du territoire s'inscrivant dans une démarche de la célébration de leur anniversaire de création,

Vu la réflexion menée par les membres de la Commission « Politique Sport-Loisirs » sur les propositions d'évolution de la politique sportive communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 28 septembre 2016,

Après avis favorable du Bureau communautaire du 22 novembre 2016,

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- valider les modifications du règlement de mise en application de la politique sportive communautaire selon projet ci-annexé.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 44
 Abstention : 0
 Contre : 0

16. Objet : Divers - Calendrier institutionnel prévisionnel 2017

| JANVIER | | 2017 | | |
|----------|------------|---------|---|----------------------------|
| Jours | Dates | Heures | Réunions | Lieux |
| Mercredi | 11/01/2017 | 15 h 00 | Commission d'Appel d'Offres | Petite salle de réunion |
| Mercredi | 18/01/2017 | 18 h 30 | Cérémonie des vœux | Salle du Casino à Cattenom |
| Mardi | 24/01/2017 | 17 h 30 | Bureau communautaire décisionnel | Petite salle de réunion |
| Mardi | 31/01/2017 | 17 h 30 | Séance de travail du Bureau communautaire | Petite salle de réunion |

| FEVRIER | | 2017 | | |
|----------|------------|---------|---|-------------------------|
| Jours | Dates | Heures | Réunions | Lieux |
| Mercredi | 01/02/2017 | 15 h 00 | Commission d'Appel d'Offres | Petite salle de réunion |
| Mardi | 07/02/2017 | 17 h 30 | Séance de travail du Bureau communautaire | Petite salle de réunion |
| Mardi | 14/02/2017 | 17 h 30 | Bureau communautaire décisionnel | Petite salle de réunion |
| Mardi | 21/02/2017 | 17 h 30 | Bureau communautaire pré-Conseil | Petite salle de réunion |
| Mardi | 28/02/2017 | 17 h 30 | Séance de travail du Bureau communautaire | Petite salle de réunion |

| MARS | | 2017 | | |
|----------|------------|---------|---|-------------------------|
| Jours | Dates | Heures | Réunions | Lieux |
| Mercredi | 01/03/2017 | 15 h 00 | Commission d'Appel d'Offres | Petite salle de réunion |
| Mardi | 07/03/2017 | 17 h 30 | Séance de travail du Bureau communautaire | Petite salle de réunion |
| | | 19 h 30 | Conseil communautaire (DOB) | Salle du Conseil |

| | | | | |
|-------|------------|---------|---|-------------------------|
| Mardi | 14/03/2017 | 17 h 30 | Bureau communautaire décisionnel | Petite salle de réunion |
| Mardi | 21/03/2017 | 17 h 30 | Séance de travail du Bureau communautaire | Petite salle de réunion |
| Mardi | 28/03/2017 | 17 h 30 | Bureau communautaire pré-Conseil | Petite salle de réunion |

AVRIL 2017

| Jours | Dates | Heures | Réunions | Lieux |
|----------|------------------|---------|---|-------------------------|
| Mardi | 04/04/2017 | 17 h 30 | Séance de travail du Bureau communautaire | Petite salle de réunion |
| Mercredi | 05/04/2017 | 15 h 00 | Commission d'Appel d'Offres | Petite salle de réunion |
| | 08 et 09/04/2017 | | Marché aux vins | Rodemack |
| Mardi | 11/04/2017 | 17 h 30 | Séance de travail du Bureau communautaire | Petite salle de réunion |
| | | 19 h 30 | Conseil communautaire | Salle du Conseil |
| Mardi | 18/04/2017 | 17 h 30 | Bureau communautaire décisionnel | Petite salle de réunion |
| | 23/04/2017 | 17 h 30 | Élections Présidentielles | |
| Mardi | 25/04/2017 | 18 h 30 | Séance de travail du Bureau communautaire | Petite salle de réunion |

MAI 2017

| Jours | Dates | Heures | Réunions | Lieux |
|----------|------------|---------|---|-------------------------|
| Mardi | 02/05/2017 | 17 h 30 | Séance de travail du Bureau communautaire | Petite salle de réunion |
| Mercredi | 03/05/2017 | 15 h 00 | Commission d'Appel d'Offres | Petite salle de réunion |
| | 07/05/2017 | | Elections Présidentielles | |
| Mardi | 09/05/2017 | 17 h 30 | Séance de travail du Bureau communautaire | Petite salle de réunion |
| Mardi | 16/05/2017 | 17 h 30 | Bureau communautaire décisionnel | Petite salle de réunion |
| Mardi | 23/05/2017 | 18 h 00 | Séance de travail du Bureau communautaire | Petite salle de réunion |
| | | 19 h 30 | Réunion des Maires | Salle du Conseil |
| Mardi | 30/05/2017 | 17 h 30 | Séance de travail du Bureau communautaire | Petite salle de réunion |

JUIN 2017

| Jours | Dates | Heures | Réunions | Lieux |
|----------|------------|---------|---|-------------------------|
| Jeudi | 01/06/2017 | 17 h 00 | Conseil des Sages | Petite salle de réunion |
| Mardi | 06/06/2017 | 17 h 30 | Séance de travail du Bureau communautaire | Petite salle de réunion |
| Mercredi | 07/06/2017 | 15 h 00 | Commission d'Appel d'Offres | Petite salle de réunion |
| Dimanche | 11/06/2017 | | Elections législatives | |

| | | | | |
|----------|------------|---------|---|-------------------------|
| Mardi | 13/06/2017 | 17 h 30 | Bureau communautaire pré-Conseil | Petite salle de réunion |
| Dimanche | 18/06/2017 | | Elections législatives | |
| Mardi | 20/06/2017 | 17 h 30 | Bureau communautaire décisionnel | Petite salle de réunion |
| Mardi | 27/06/2017 | 17 h 30 | Séance de travail du Bureau communautaire | Petite salle de réunion |
| | | 19 h 30 | Conseil communautaire | Salle du Conseil |

JUILLET 2017

| Jours | Dates | Heures | Réunions | Lieux |
|----------|------------|---------|---|-------------------------|
| Mardi | 04/07/2017 | 17 h 30 | Séance de travail du Bureau communautaire | Petite salle de réunion |
| Mercredi | 05/07/2017 | 15 h 00 | Commission d'Appel d'Offres | Petite salle de réunion |
| Mardi | 11/07/2017 | 17 h 30 | Bureau communautaire décisionnel | Petite salle de réunion |
| Mardi | 18/07/2017 | 17 h 30 | Séance de travail du Bureau communautaire | Petite salle de réunion |

AOUT 2017

| Jours | Dates | Heures | Réunions | Lieux |
|-------|------------|---------|---|-------------------------|
| Mardi | 22/08/2017 | 17 h 30 | Séance de travail du Bureau communautaire | Petite salle de réunion |
| Mardi | 29/08/2017 | 17 h 30 | Bureau communautaire décisionnel | Petite salle de réunion |

SEPTEMBRE 2017

| Jours | Dates | Heures | Réunions | Lieux |
|----------|------------|---------|---|-------------------------|
| Mardi | 05/09/2017 | 17 h 30 | Séance de travail du Bureau communautaire | Petite salle de réunion |
| Mercredi | 06/09/2017 | 15 h 00 | Commission d'Appel d'Offres | Petite salle de réunion |
| Mardi | 12/09/2017 | 17 h 30 | Séance de travail du Bureau communautaire | Petite salle de réunion |
| Mardi | 19/09/2017 | 17 h 30 | Bureau communautaire décisionnel | Petite salle de réunion |
| Mardi | 26/09/2017 | 17 h 30 | Bureau Communautaire pré-Conseil | Petite salle de réunion |

OCTOBRE 2017

| Jours | Dates | Heures | Réunions | Lieux |
|-------|------------|---------|---|-------------------------|
| Mardi | 03/10/2016 | 17 h 30 | Séance de travail du Bureau communautaire | Petite salle de réunion |

| | | | | |
|----------|------------|---------|---|-------------------------|
| Mercredi | 04/10/2017 | 15 h 00 | Commission d'Appel d'Offres | Petite salle de réunion |
| Mardi | 10/10/2017 | 17 h 30 | Séance de travail du Bureau communautaire | Petite salle de réunion |
| | | 19 h 30 | Conseil communautaire | Salle du Conseil |
| Mardi | 17/10/2017 | 17 h 30 | Bureau communautaire décisionnel | Petite salle de réunion |
| Mardi | 24/10/2017 | 17 h 30 | Séance de travail du Bureau communautaire | Petite salle de réunion |
| Mardi | 31/10/2017 | 17 h 30 | Séance de travail du Bureau communautaire | Petite salle de réunion |

NOVEMBRE 2017

| Jours | Dates | Heures | Réunions | Lieux |
|----------|------------|---------|---|-------------------------|
| Mardi | 07/11/2017 | 17 h 30 | Séance de travail du Bureau communautaire | Petite salle de réunion |
| Mercredi | 08/11/2017 | 15 h 00 | Commission d'Appel d'Offres | Petite salle de réunion |
| Mardi | 14/11/2017 | 17 h 30 | Bureau communautaire décisionnel | Petite salle de réunion |
| Mardi | 21/11/2017 | 17 h 30 | Bureau Communautaire pré-Conseil | Petite salle de réunion |
| | | 19 h 30 | Réunion des Maires | Salle du Conseil |
| Mardi | 28/11/2017 | 17 h 30 | Séance de travail du Bureau communautaire | Petite salle de réunion |
| Jeudi | 30/11/2017 | 17 h 00 | Conseil des Sages | Petite salle de réunion |

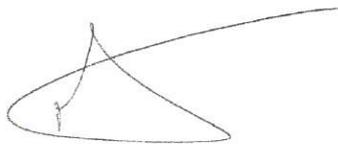
DECEMBRE 2017

| Jours | Dates | Heures | Réunions | Lieux |
|----------|------------|---------|---|-------------------------|
| Mardi | 05/12/2017 | 17 h 30 | Séance de travail du Bureau communautaire | Petite salle de réunion |
| | | 19 h 30 | Conseil communautaire | Salle du Conseil |
| Mercredi | 06/12/2017 | 15 h 00 | Commission d'Appel d'Offres | Petite salle de réunion |
| Mardi | 12/12/2017 | 9 h 00 | Bureau communautaire décisionnel | Petite salle de réunion |

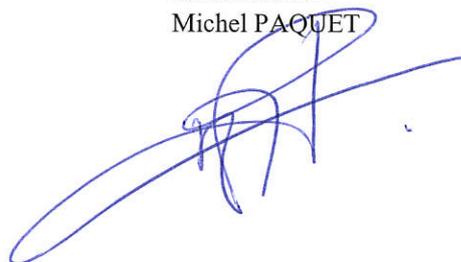
Le Conseil de Communauté prend acte.

Aucun conseiller ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 h 35.

Le Secrétaire de séance :
Mathieu PETERMANN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop that starts from the left, goes up and over, and then comes back down to the left.

Le Président :
Michel PAQUET

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, horizontal oval shape on the left side, followed by several vertical and diagonal strokes.

